



Démission cdi et durée de préavis

Par **loulou49**, le **24/09/2013** à **13:05**

Bonjour,

Je vais poster aujourd'hui ma lettre de démission parce que je vient de trouver un autre poste plus intéressant.

Je suis actuellement en cdi.

Ma date d'ancienneté sur mon bulletin de paie est au 01/12/2011.

Ma question est toute simple, combien de temps est la durée de mon préavis ?

Merci d'avance

cdlt

Par **P.M.**, le **24/09/2013** à **13:17**

Bonjour,

C'est celui qui est prévu à la Convention Collective applicable, tout simplement...

Par **loulou49**, le **24/09/2013** à **13:23**

Voilà ce qui est écrit dans ma convention collective :

Il est de :

- 10 jours pour les salariés qui ont moins de 6 mois d'ancienneté ;
- 1 mois pour les salariés qui ont de 6 mois à 2 ans d'ancienneté ;
- 2 mois pour les salariés qui ont plus de 2 ans d'ancienneté.

Si je ne me trompe pas j'ai 1 mois de préavis ?

Par **P.M.**, le **24/09/2013** à **17:41**

Si vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro, il serait possible de vous répondre d'une manière certaine...